



# A.D.DE.V.a44

Association Départementale de Défense des Victimes de l'amiante  
Maison Henri PEZERAT- 6 rue Louis Bourdaloue - 44600 Saint-Nazaire  
*Tel : 0643683599 – site internet : [www.addeva44.fr](http://www.addeva44.fr)*

## **Addeva44 se doit d'informer sur le risque lié à l'amiante des bâtiments scolaires**

Les personnels enseignants, d'entretien des établissements, élèves et les parents d'élèves doivent être informés et protégés des dangers de l'amiante.

L'amiante représente un réel danger pour le personnel et les élèves des écoles publiques et privées. D'ici 2025, l'amiante pourrait provoquer 100 000 morts en France. Mais combien parmi eux, risque d'être touchés par les fibres minérales amiantés (cancérogènes) dans les années à venir.

Entre 1998 et 2017, plus de 20 personnes contractent un mésothélium pleural par an. En 2022, 4 professeurs sont décédés dans le 44 **de ce poison**, ce chiffre est largement minoré par la sous-déclaration des maladies provoquées par l'amiante, qui de surcroît, se déclenchent après des dizaines d'années de latence.

### **LE SAVIEZ-VOUS**

A ce jour, tous les établissements n'ont pas de diagnostic technique amiante, (DTA), pourtant obligatoire depuis le 1 juillet 1997. Pour les établissements qui l'ont réalisé, dans la majorité des cas les résultats ne sont pas publiés aux personnes concernées (Voir. Décrets du 96/97 exigible juillet 1997, Décret. 96/98 du 7 février 1996, du code de travail).

Et selon les articles R 1334-16 du code de la santé publique et R 1334-25 à 29, les DTA réalisés avant le 1 janvier 2013 doivent également être mis à jour selon les arrêtés ministériels des 12 et 21 décembre 2012.

Nous invitons les professeurs, les personnels et parents d'élèves à exiger, comme l'impose la loi, la réalisation du DTA, dans leur établissement. La visibilité de ce document qui doit être inclus dans le document Unique d'évaluation des Risques Professionnels.

**En conclusion : Nous vous invitons à prendre conscience du danger que représente l'amiante, toujours présente dans les bâtiments publics. Il y a encore beaucoup à faire, sachant que 60% des structures scolaires sont amiantées.**

La commission ADDEVA44 **Prévention Amiante** est présente pour vous épauler dans vos démarches et répondre à vos questions.

L'équipe prévention ADDEVA44.